

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 18 novembre 2019 à 22h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaire et pluviale : octroi d'un mandat;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

19-11-313

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-11-314

INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIALE : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser un plan d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une étude d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales des secteurs Saint-Méthode et Saint-Daniel;

ATTENDU la recommandation de la firme WSP datée du 15 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer, sous recommandation de la firme WSP, un mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales des secteurs Saint-Méthode et Saint-Daniel à la firme InspecVision 3D inc. au montant de 21 270.38 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'assiste à la séance.

19-11-315

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu de lever la séance à 22h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin